CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Identification du vendeur 1.

SOCIETE D'EXPLOITATION MOULINES », immatriculée sous le numéro documents, et doivent être rendus à sa demande. 347 691 362 - Contact : Lair Constructeur

T. 02 33 49 01 48, E-mail: info@lair-remorques.fr Activités exercées : exploitation commerciale de de propriété industrielle ou intellectuelle de la initialement prévu ne saurait justifier une résiliation charron-forgeron, construction de remorques SOCIETE LAIR, et s'engagent à les divulguer à de la commande ou des dommages et intérêts. agricoles et autres matériels agricoles et de aucun tiers. manutention, carrosserie industrielle, réparation de véhicules et matériels agricoles, négoce de matériels agricoles occasions. chaudronnerie aluminium et inox.

Objet et champ d'application

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et l'acompte éventuellement prévu sur le bon de entière aux présentes conditions générales de vente commande. (CGV) qui prévalent sur tout autre document de La commande doit être confirmée par écrit, au Le transfert de propriété n'interviendra qu'à l'issue l'acheteur, et notamment sur toutes conditions moyen d'un bon de commande dûment signé par du complet paiement du prix par l'acheteur, peu générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès l'acheteur. Dès sa réception, il présente un caractère importe la date de livraison. Le transfert des risques convenu entre le vendeur et l'acheteur.

d'occasion.

quelconque article des présentes, ne peut être sens du code de la consommation, le client livraison pour couvrir ses risques au bénéfice du interprété comme valant renonciation à se prévaloir disposera d'un délai de 14 jours pour renoncer à son vendeur. ultérieurement desdites CGV.

Le vendeur se réserve le droit de déroger à certaines réception par le biais d'un formulaire de rétractation clauses des présentes, en fonction de négociations menées avec l'acheteur, le cas échéant par l'établissement de conditions particulières de vente.

Informations pré-contractuelles

Préalablement à la passation de la commande et à la conclusion đπ contrat. communiquées à l'acheteur lequel reconnaît les avoir reçues. Les CGV sont également disponibles sur demande ou téléchargeables via le site internet de la SOCIETE LAIR.

compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du produit,
- le prix des produits et des frais annexes,
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, et pour les contrats souscrits avec un consommateur, La date de livraison est mentionnée à titre la date ou le délai de livraison du produit,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre, par le biais des présentes.

Propriété intellectuelle

DES Tous les documents techniques, ETABLISSEMENTS LAIR, ci-après dénommée photographies remis au client demeurent la incendies, SOCIETE LAIR: S.A.R.L. au capital de 60.000 propriété exclusive de la SOCIETE LAIR, seule d'approvisionnement, sans que cette liste soit euros, dont le siège social est « La Mairie 50600 titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ses limitative. Les retards de livraison ne peuvent Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ses motiver l'annulation de la commande. Tout retard documents, susceptible de porter atteinte aux droits par rapport au délai indicatif de livraison

Commande

Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse de la commande du client par le vendeur. Par cette commande il faut entendre tout ordre portant sur les produits et prestations proposés par le vendeur, accompagné du paiement de

irrévocable, à l'exception des contrats souscrits de perte et de détérioration des produits sera réalisé Les CGV s'appliquent aux produits et prestations hors établissement avec un consommateur. Toute dès livraison et réception des produits par proposés par la SOCIETE LAIR, neuf ou modification de la commande ne lie le vendeur que l'acheteur. s'il l'a accepté par écrit.

> engagement par lettre recommandée avec accusé de qui sera préalablement fourni au consommateur. Ce délai de 14 jours court : s'il s'agit d'une prestation de service, à partir de la conclusion du contrat ; s'il s'agit d'un bien ou d'une prestation de service incluant la livraison d'un bien, à partir de sa réception par le consommateur.

Lorsqu'une commande de matériel neuf ou d'occasion s'accompagne d'une reprise de matériel, cette reprise est subordonnée à la livraison dudit matériel dont elle constitue, de Il est également transmis de manière claire et convention expresse, le paiement partiel en nature alors même que la vente de matériel et la reprise du matériel feraient l'objet de deux actes distincts.

6. Délai

informatif et indicatif, celle-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur Les prix facturés sont ceux établis au jour de la s'efforce de respecter le délai de livraison indiqué à l'acceptation de la commande. Le vendeur est dégagé de plein droit de toute responsabilité en cas

de force majeure ou en cas de circonstances hors de produits, son contrôle, telles que grève, gel, épidémie, guerre, tempêtes, inondations, donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni

> Lorsque la livraison s'effectue par mise à disposition, le vendeur s'engage à informer l'acheteur de la date de mise à disposition. L'acheteur s'engage à prendre livraison du matériel 15 jours suivant la réception de l'avis de mise à disposition. Passé ce délai, les frais de stockage sont facturés à l'acheteur sans préjudice de toute action qu'entendrait mener le vendeur.

7. Transfert de propriété et risques

En conséquence, en cas de nonpaiement complet du prix à la livraison, le client Le fait que le vendeur ne fasse pas application d'un Pour les contrats souscrits hors établissement au devra souscrire une assurance à compter de la

8. Transport

Les marchandises sont mises à disposition au siège de l'entreprise ou expédiées. Les marchandises sont alors expédiées en port dû et voyagent aux risques et périls du destinataire même en cas d'expédition en franco de port. Il appartient donc à l'acheteur de vérifier à réception, l'état du matériel. En cas de dommages ou d'avaries, l'acheteur doit émettre des réserves d'usage sur le bon de livraison et en informer le transporteur dans les 3 jours suivant la réception, par lettre recommandée avec accusé de réception et adresser copie de cette lettre au

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves dans les conditions susvisées sera considéré comme accepté par le client;

Détermination de prix

commande sur la base des conditions économiques. Les prix s'entendent Hors TVA, départ usine, et seront majorés de la TVA et/ou de tout autre impôt

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

similaire qui deviendrait applicable au moment de leur exigibilité.

10. Paiement et modalités

10.1 Paiement au comptant: Sauf stipulations contraires, les factures sont payables au comptant à réception de la facture, au siège du vendeur. En cas de non-paiement à l'échéance, le vendeur se réserve le droit de résilier ou de suspendre les commandes et livraisons en cours.

10.2 Non-paiement ou retard de paiement : Tout retard de paiement à partir de la date de l'émission de la facture entraînera l'application de pénalités de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client.

En cas de retard de paiement, l'acheteur devra une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€, de plein droit et sans notification préalable.

recouvrement judiciaire, l'acheteur s'engage à régler en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 10 % du montant principal TTC de la créance et ce à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

10.3 Acompte: Sauf disposition contraire, toute commande donne lieu au versement d'un acompte. Hors cas de force majeure et hors cas de rétractation du consommateur formulaire de rétractation, toute annulation de la commande par l'acheteur ne pourra donner lieu au remboursement de cet acompte.

11. Garanties - Généralités

La SOCIETE LAIR est garante de la conformité des biens au contrat dans les conditions de l'article L217-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

12. Garantie légale de conformité

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur:

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir (6 mois pour les biens vendus d'occasion);
- peut choisir entre la réparation ou remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L211-9 du code de la consommation;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien, sauf pour les biens d'occasion pour lesquels ce délai est de 6 mois.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie. Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, Si la carence de l'acheteur rend nécessaire un lil peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

13. Garanties -constructeur

garantie constructeur. Cette garantie est fixée (conciliation par exemple) en cas de contestation. conventionnellement. Cette garantie contractuelle porte exclusivement sur les matériels fabriqués par la SOCIETE LAIR.

Cette garantie couvre les vices cachés ou apparents à compter de la livraison du matériel. Des interventions effectuées au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger sa durée. L'acheteur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité, en cas d'immobilisation du matériel du fait de l'application de la garantie. Pour la mise en œuvre de la garantie, l'acheteur devra dénoncer les défauts par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de l'entreprise, et fournir toutes justifications quant à la réalité des défauts constatés, le vendeur se réserve le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

L'acheteur perdra le bénéfice des garanties légales et conventionnelles en cas : de non-respect des consignes d'utilisation suivant manuel remis à la livraison, d'utilisation anormale du matériel, de réparation ou de toute intervention dictée par des personnes étrangères au vendeur constructeurs, de détérioration d'avaries du matériel résultant notamment de collisions, chute de matériaux, incendies, vandalisme, malveillance ou défauts de conduite, de détérioration ou d'accident résultant d'un défaut de surveillance d'entretien, de détériorations prématurées dues à des usures, fuites ou bruits non signalés à temps au vendeur, de refus de l'acheteur de laisser l'accès du matériel au vendeur, dans le cadre d'opérations d'entretien, de contrôle ou de réparation. Les pièces d'usure, les pneus et les essieux sont exclus de la garantie.

13.2 Pour le matériel d'occasion : Les matériels d'occasion sont vendus en l'état sans aucune garantie de notre part.

14. Médiation

L'acheteur non professionnel (le consommateur) peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès des instances de médiation 13.1Pour le matériel neuf : En sus de la garantie sectorielles existantes (MEDICYS : Centre de légale en cas de défaut de conformité ou de vices médiation 73 bd de Clichy 73009 PARIS Tél: 01 cachés de la marchandise vendue, la marchandise 49 70 15 93 mail : contact@medicys.fr) ou à tout construite par la SOCIETE LAIR bénéficie de la mode alternatif de règlement des différends

15. Attribution de juridiction

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes, il sera fait expressément attribution de juridiction aux tribunaux compétents du siège social du vendeur, même en cas de pluralité de défendeurs.

Cachet, date et signature précédés de la mention « lu et approuvé »